

Monographie de Marines

Ville de Marines

Préface de J. Gilles

Cette monographie de la ville de Marines a été écrite, comme toutes les monographies de Seine-et-Oise, en vue de l'Exposition Universelle de Paris en 1900. Elle donne un aperçu de la vie dans une petite ville du Vexin à l'aube du XXe siècle, et c'est là son principal intérêt, car sur le plan historique, l'instituteur ne semble pas avoir entrepris de recherches, ne serait-ce que dans les archives communales. Il ne mentionne pas non plus l'important travail de Georges Veyret, son contemporain ou presque, et qui devait pourtant être de notoriété publique à l'époque.

L'instituteur Burgevin est plus intéressé, sur la fin, par l'état de l'instruction, lié à son sort personnel. Bien qu'animé d'un humanisme manifeste, il accorde néanmoins peu de place à l'école des filles et se concentre surtout sur celle des garçons.

Globalement cette monographie respecte le plan suggéré à l'époque et en aborde les différents aspects. Mais ces trente pages manuscrites ne dénotent pas un zèle particulier, et il est certain qu'un chef-lieu de canton comme Marines aurait mérité une monographie plus étoffée...

Partie Géographique

§ Ier

Situation - Communes limitrophes - Population - Superficie du territoire - Altitude - Nature du sol - Climat - Relief - Hydrographie - Voies de communication - Particularités de la flore et de la faune.

La ville de Marines, aujourd'hui chef-lieu d'un des plus grands et des plus riches cantons - au point de vue agricole - du département de Seine-et-Oise, comptait 1605 habitants au dernier recensement (1). La population ne paraît pas avoir augmenté depuis cette époque.

Située entre les vallées de la Viosne et du Sausseron, à une altitude de 106 m, au nord-ouest de Pontoise, à 14 Km de cette dernière ville et à 48 Km de Paris, sur la route de Paris à Dieppe, la ville de Marines est bornée au nord, par le territoire de Neuilly-en-Vexin et du Heaulme, à l'est, par celui de Bréançon, au sud, par ceux de Frémécourt et de Cormeilles-en-Vexin, enfin à l'ouest, par ceux de Santeuil, Brignancourt et Chars.

Le territoire de Marines compte 865 Ha ; il comprend la moitié environ de terres argilo-calcaires, un quart de terres argileuses et le reste en terres sablonneuses.

Aucune rivière quelque peu importante ne l'arrose, cependant, l'eau n'y fait point défaut. De nombreux ruisseaux alimentés par des sources intarissables y murmurent joyeusement en formant d'innombrables cascates sur les pentes ombragées du Caillouet ; ils serpentent aujourd'hui dans des plaines excessivement fertiles et vont rejoindre la Viosne à l'ouest, ou le Sausseron à l'est, mais ils s'arrêtaient jadis au bas du coteau qu'ils transformaient en de vastes marécages inexpugnables. Le Caillouet, où ces ruisseaux prennent leur source, est un vaste plateau caillouteux ou sablonneux, de 1.200 Ha d'étendue et d'une altitude de 186 m, ayant la forme d'un triangle dont les côtés respectifs ont 1.200 m au nord-est, 2.500 au sud et 3.500 à l'ouest, et dont les ondulations se prolongent vers la Viosne et le Sausseron. Il est couvert de hautes futaies sur les flancs, et d'une végétation chétive, rabougrie, sur le sommet. Depuis les temps les plus reculés il fournit la région de pierres meulières propres à la construction, et de cailloux de silex rouge pour l'empierrement des routes. Il présente un aspect désolé dans la plus grande partie de son étendue et, avec ses innombrables étangs, provenant des fouilles qu'on a faites pour retirer la pierre, couverts de plantes aquatiques : joncs, roseaux, massettes (2), nénuphars ... ses bouleaux rabougris, ses immenses champs de genêts et d'ajoncs, aux fleurs d'or et aux ivres senteurs

aromatiques, fourrés impénétrables servant aujourd'hui de bauges aux sangliers, comme autrefois de repaires aux loups, le Caillouet peut se comparer à la Bretagne, ou mieux, à la Sologne.

(1) Recensement de 1896.

(2) Massette : plante herbacée des bords des étangs dont les fleurs forment un épi compact.

Marines jouit du climat séquanien. Située au milieu d'une plaine élevée, au pied d'un vaste plateau boisé, la ville ne craint ni les grandes sécheresses, ni la trop grande humidité ; enfin les maladies épidémiques sont-elles très rares.

La route nationale n°15, de Paris à Dieppe, traverse la ville dans toute sa longueur, et des chemins vicinaux toujours en parfait état de viabilité la mettent en rapport avec toutes les localités voisines. En outre, deux voies ferrées la mettent en relations avec Paris et les villes du réseau du Nord et de l'Ouest. La première de ces voies ferrées est un tronçon à voie étroite appartenant à la compagnie des chemins de fer économiques et reliant Marines à Valmondois. Commencé en 1884, il fut achevé en 1887 ; il dessert toutes les localités de la vallée du Sausseron, autrefois si déshéritées du point de vue des communications. Il sera certainement un jour relié à la ligne de Dieppe soit par Us, soit par Chars, ce qui serait plus naturel attendu que de cette dernière localité part déjà un chemin de fer semblable allant à Magny et qui en serait le prolongement naturel. La seconde voie ferrée dont Marines peut disposer est celle de Paris à Dieppe ; elle a sur cette ligne trois stations à sa disposition, celle de Santeuil, la plus proche, est à 3 Km, celle de Chars à 4 Km, celle de Us à 6 Km, desservie par un service régulier de voitures publiques avec subvention de la Compagnie de l'Ouest.

La flore marinoise n'est guère variée, elle est peu riche en espèces ; elle n'a aucune plante particulière et ne saurait être comparée à une de ses voisines, celle de l'Isle-Adam, par exemple, une des plus riches des environs de Paris.

Quant à la faune, il n'y a rien de particulier à en dire. Les seuls animaux qui deviennent un peu rares en Seine-et-Oise et que l'on y trouve souvent encore sur le Caillouet sont le sanglier et le chevreuil.

§ II

Etat de la propriété - Principales cultures - Elevage du bétail - Chevaux, bœufs, vaches, moutons, volailles, gibier, oiseaux, insectes - Animaux nuisibles.

Le territoire de Marines, sauf autour de la ville, n'est pas très morcelé : il ne contient guère plus de 4.200 parcelles ayant en moyenne 21 ares.

Stérile sur le Caillouet, le territoire est fertile partout ailleurs, particulièrement autour du coteau, dont les terres argilo-calcaires ou argilo-siliceuses sont le fond d'anciens marais et sont riches en humus. Le sous-sol est en général argileux. La majeure partie de la population ouvrière vit des travaux des champs. Malheureusement les ouvriers agricoles, qui forment une classe si intéressante, sont peu rétribués et sont souvent forcés d'émigrer vers les villes pour y chercher un travail plus rémunérateur qui leur permettra d'élever les enfants encore assez nombreux chez eux. Ils sont remplacés par des nomades célibataires, venant de partout ; ils se contentent de 30 à 45 f par mois, en plus de la nourriture. Ils font baisser les salaires et c'est ainsi que les habitants de la localité qui ne peuvent vivre avec ces appauvrissements sont forcés à l'exode. Il est regrettable qu'une loi ne protège pas nos compatriotes contre la concurrence des Belges et des Suisses. De plus, les gros fermiers qui emploient ces étrangers luttent avec trop d'avantages contre les petits cultivateurs qui végètent ou se ruinent. La grosse culture tue la petite au détriment de presque tous !

Les principales productions agricoles sont les céréales, les plantes-racines, les plantes fourragères et les pommes.

On peut évaluer approximativement la quantité de terresensemencées en blé à 120 Ha, en seigle à 10 Ha, en orge à 2 Ha, en avoine à plus de 100 Ha et en sarrasin à 2 Ha ; il y a aussi environ 4 à 5 Ha de maïs.

Les pommes de terre occupent environ 10 Ha et les betteraves 35 Ha dont les $\frac{3}{4}$ sont destinés à la fabrication du sucre et portés à la sucrerie d'Us. Le reste est réservé aux ruminants.

Les plantes fourragères tiennent une large place dans les champs : la luzerne occupe 80 Ha, le sainfoin 10 à 15, les légumineuses 10 à 12, les prairies naturelles 15 et enfin les herbages, 20 Ha environ.

Les arbres fruitiers, en dehors des jardins qui sont en général fort bien tenus et pourvus d'essences de toutes sortes, ne comprennent que des pommiers et quelques poiriers, qui donnent ensemble, en moyenne, par année, trois cents hectolitres de fruits.

On ne trouve à Marines aucune plante textile ou oléagineuse.

Depuis vingt ans l'agriculture et l'horticulture ont fait de grands progrès dans cette localité. Les cultivateurs, plus instruits, sont moins routiniers. Ils ont prêté l'oreille aux conseils qui leur ont été donnés de toutes parts, particulièrement par le professeur départemental d'agriculture, ils ont à peu près abandonné les anciens procédés, ils ont renouvelé leur outillage, ils ont suivi avec intérêt les expériences et s'adressent au laboratoire départemental pour l'analyse des engrais chimiques qu'ils exploitent de plus en plus. Les résultats ne se sont pas fait attendre : les rendements ont augmenté dans de notables proportions. On récolte aujourd'hui en blé une moyenne de 30 HI à l'hectare, là où on n'en avait que 20 à 22 HI.

L'horticulture n'est pas moins florissante. Chaque mois, au jardin de la société cantonale, une leçon théorique et pratique est faite par le professeur de la société. On entreprend des expériences ; chaque année on achète des graines et des plantes nouvelles qu'on multiplie et qu'on distribue ensuite aux sociétaires qui propagent ainsi, dans le canton, les meilleures variétés de fruits et de légumes.

On n'élève à Marines que les vaches destinées à remplacer chaque année celles qui sont livrées à la boucherie après engraissement. Les veaux sont vendus aux bouchers de la région. Le pays nourrit environ 220 vaches dont le lait est vendu 0 f 20 en détail et 0 f 12 aux laitiers. Ces animaux vivent au pieu, dans les prairies qu'elles engraisent, depuis le commencement d'avril jusqu'aux premières gelées de l'automne.

On trouve en outre un millier de moutons, une cinquantaine de porcs et quelques chèvres ; les chevaux sont au nombre de 150, mais il n'y a que quelques ânes et quelques mulets.

Les volailles, poules, canards, oies, dindons, pintades, sont nombreux dans toutes les fermes et sont une source de revenus importants. Les lapins sont particulièrement nombreux chez la classe ouvrière qui en tire des bénéfices appréciables. La plaine, grâce aux nombreuses chasses gardées qui l'entourent, abonde en perdreaux ; les bois contiennent une quantité de lapins qui sont un fléau pour les cultivateurs riverains ; mais le faisan, le lièvre et la caille y deviennent de plus en plus rares.

Les abeilles sont assez nombreuses ; on peut y trouver une soixantaine de ruches.

Quant aux animaux nuisibles, il n'y en a aucun de grande taille. Les blaireaux, les renards, les fouines, les putois même, ne s'y rencontrent que fort rarement et ne sont redoutables qu'au gibier. Je n'ai jamais rencontré de vipère.

§ III

Industries - Mines - Carrières - Fours à plâtre - Tuileries - Commerces, direction des courants commerciaux - Marchés et foires, leur importance.

L'industrie de Marines est peu importante. On ne peut guère citer qu'une carrière de gypse anhydre fournissant une partie du plâtre employé dans la région.

Le Caillouet donne de la meulière en abondance et des cailloux siliceux pour l'empierrement de tous les chemins des environs.

En dehors de ces exploitations qui occupent une grande quantité d'ouvriers en hiver, il n'y a que

trois tuileries, assez importantes il est vrai, fournissant une grande partie des tuiles, briques et carreaux nécessaires aux environs. Elles occupent une quinzaine d'hommes pendant la belle saison et presque autant d'enfants de dix à douze ans, qui, malgré la loi scolaire et celle sur le travail des enfants (1), ne fréquentent l'école que pendant quatre mois de l'année, juste le temps d'apprendre à lire et d'enseigner à leurs petits camarades le joli répertoire qu'ils ont acquis.

(1) Voir loi sur le travail et loi Jules Ferry.

Le commerce de marines, très important avant l'établissement des chemins de fer, va de jour en jour en décroissant. Tous les produits des environs de Dieppe, Gournay et Gisors qui passaient alors dans cette petite ville alors très animée et très bien approvisionnée sous tant de rapports, prennent maintenant la voie ferrée pour se rendre à Paris. Centre d'approvisionnement pour la plupart des communes du canton, Marines perdit peu à peu sa clientèle que Pontoise gagna en grande partie.

La foire de la St-Jean, jadis très importante, n'est plus rien aujourd'hui.

Le marché qui a lieu le mercredi de chaque semaine était également très fort. Les légumes et les fruits de toute sorte y abondaient, de même que tous les produits de basse-cour. Dès l'aube les chariots pesamment chargés de blé, d'avoine, de fourrages, de paille, arrivaient de toutes parts réveillant la ville qui prenait un air de fête. Les marchands des alentours arrivaient en foule, faisant concurrence à ceux du pays, et les acheteurs étaient nombreux.

Rien de tout cela ne se voit plus, le jour du marché ne se distingue plus des autres, aucun marchand d'aucune sorte ne se dérange plus. Il se vend cependant encore une assez grande quantité de céréales, mais cette vente a lieu au café, sur échantillons et ne donne lieu à aucun mouvement dans la ville, qui est aujourd'hui aussi calme qu'elle était animée autrefois.

Les commerçants, dont le nombre a peu diminué depuis cette époque prospère, vendent peu en général et vendent cher, aussi le consommateur se fournit-il au dehors aussi souvent que possible. C'est la classe ouvrière, qui ne se déplace guère, qui forme la clientèle de la plupart des commerçants, autres que les boulangers, bouchers et charcutiers. Ce sont ceux qui gagnent le moins, qui ont le plus de charge de famille, qui ont conséquemment besoin d'avoir du bon marché, qui paient le plus cher !

Il en sera ainsi tant que la classe ouvrière ne comprendra pas qu'elle n'apportera un remède à cet état de choses que par l'association, la mutualité et la fondation de sociétés coopératives qui lui donneront la vie à bon marché et plus de bien être.

Esquisse historique

Etymologie - Anciennes formes du nom - Origines - Monuments, château, église, hôtel de ville, hospice - Avenir de la commune.

Marines, autrefois *les Marignes* signifie *Marais* (1). Cette étymologie est parfaitement en rapport avec les faits. L'emplacement où la ville se trouve bâtie aujourd'hui était très certainement marécageux au commencement de notre histoire. Les ruisselets qui descendent des flancs du Caillouet s'arrêtaient au bas du coteau et y formaient de vastes marécages. C'est sur cet emplacement si mal préparé par la nature que s'élève aujourd'hui la coquette petite ville de Marines.

(1) Etymologie qui ne fait pas l'unanimité.

Des temps reculés, on ne recueille rien sur Marines et il faut croire que la localité se borna longtemps aux Hautiers, hameau comptant actuellement plus de deux cents habitants. Bâti à mi-côte du Caillouet, avec ses rues étroites, tortueuses, ses masures éventrées, construites sans aucune symétrie, sans alignement, avec leurs toits de chaume couvert de sedum et de brome (1), servant de repaires aux belettes ou de nids aux moineaux et aux roitelets, avec leurs portes basses donnant accès par deux ou trois marches dans une espèce de cave éclairée par une seule fenêtre fermée par un contrevent, un plafond bas aux

solives noircies par la fumée s'échappant de l'âtre, et pour plancher une aire formée d'argile battue et séchée, on se reporte facilement, sans aucun effort de pensée, aux serfs du moyen-âge, nos ancêtres qui les habitaient.

Le village des Hautiers date probablement du commencement de la féodalité, époque à laquelle s'élevèrent les châteaux forts dont on retrouve les ruines sur les flancs de la colline. La situation de ces châteaux situés à mi-côte était heureuse. Défendus au pied par des marais inabordables et malsains, protégés par leurs donjons qui dominaient le plateau impénétrable transformé en marécage l'hiver, ayant de nombreuses sources à leur disposition pour les bêtes et les gens, ils ne craignaient ni les tranchées dans le roc, ni les mines (2), ni les projectiles de jet. Comme à toute époque, on recherche l'alliance des forts, la protection des seigneurs de Marines fut implorée par les châtelains des environs ; c'est de cette époque que date leur puissance. Quoi qu'il en soit, Marines se réduisait, deux siècles après la construction de ces châteaux, à un infime village, tant était vive la répugnance qu'éprouvaient les manants à venir habiter ce lieu sombre et stérile. Les quelques tenanciers (3) des moines et des seigneurs n'avaient guère à offrir comme champart (4), que des roseaux et des nénuphars.

Le premier soin des seigneurs féodaux avait été de ménager de sûres retraites, des demeures faciles à défendre, dans lesquelles se réfugiaient dans ces temps troublés, où il n'y avait d'autre loi que celle du plus fort, les paysans menacés par les Normands et les bandes de brigands qui parcouraient les campagnes en les ravageant. Longtemps, les châteaux forts que nos ancêtres avaient bâtis pour le compte des châtelains les protégèrent, mais au fur et à mesure que la tranquillité reparut dans le pays, les châtelains devinrent plus exigeants et ne tardèrent pas, pour le plus grand nombre, à être de véritables tyrans.

(1) Sedum : nom savant de l'orpin. Brome : plante commune des lieux incultes.

(2) Mine : galerie destinée à miner les fondations d'un édifice afin qu'il s'écroule.

(3) Tenancier : personne qui jouit d'une *tenure*.

(4) Champart : *part des champs*, redevance en nature prélevée sur les récoltes.

Trois de ces châteaux s'élevaient sur les flancs du Caillouet : le château des Hautiers, le château Gaillard, et celui du Bois des Loups. Leurs ruines existent toujours et il est facile de reconnaître, par elles, quelle était la forme de chacun de ces anciens édifices. Le donjon du premier avait 208 mètres de circonférence (1) et était entouré d'un fossé de 6 mètres de large et profond de 5 mètres.

A 1.400 m de là, défendant un autre versant du Caillouet, se trouvait une forteresse semblable, le château du Bois des Loups, entourée de fossés de mêmes dimensions et dont le donjon dominait le plateau, défendu d'un côté par un marais et de l'autre par un large champ de déclivité, assez loin d'une pente rapide pour ne rien craindre des rocs qu'on aurait pu précipiter. Assez près pour empêcher l'assaillant de creuser des tranchées ailleurs que dans le roc impénétrable de silex.

Le château Gaillard se trouvait entre les deux, dans les aulnaies de Marines, près de l'endroit où le rû du Bois St-Rémy prend sa source. Il jouissait des mêmes avantages que les deux autres.

Les heureux possesseurs de pareilles positions ne tardèrent pas à devenir les maîtres de la contrée et les sires du voisinage ne tardèrent pas à se recommander d'eux (2). En échange de la protection qu'ils daignaient accorder, ils avaient naturellement une foule de droits et d'avantages. Une de leurs prérogatives les plus importantes était le droit de justice. Les seigneurs de Marines avaient le droit de haute, de moyenne, et de basse justice (3).

Le droit de haute justice était le droit qu'ils avaient de condamner à une peine capitale, pour meurtre, rapt, incendie, pêché contre nature, guet-apens...

le droit de moyenne justice leur permettait de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas 60 sous ; ils pouvaient faire appliquer des coups jusqu'au sang et condamner à l'emprisonnement.

La basse justice connaissait des droits dus au seigneur, des dégâts causés par les animaux, des violences, injures, contraventions de toute sorte dont l'amende ne pouvait excéder 7 sous et 6 deniers.

On voit que leurs attributions étaient à peu près les mêmes que celles que possèdent

aujourd'hui le juge de paix, le tribunal de 1^{ère} instance et la cour d'assises.

Les châteaux forts dont nous venons de parler disparurent probablement vers le 11^e ou 12^e siècle ? Un nouveau château avait déjà été édifié à cette époque sur la route de Paris à Dieppe : il existe encore aujourd'hui (4). Construit à l'entrée d'un parc de 67 Ha entouré de murs, il présente de fort belles avenues ombragées d'arbres magnifiques.

Les propriétaires de ce château furent successivement (5) :

Eustache de Marines (chevalier)	1060
Robert Ier de Marines (id)	1080
Hugues de Marines (id)	1112
Gauthier Ier de Marines (id)	1151
Guérin de Marines (id)	1170
Gauthier II de Marines (id)	1180
Raoul de Marines (id)	1224
Pierre de Marines (id)	1260
Guillaume de Marines (id)	1280
Robert II de Marines (sénéchal)	1305
Guillaume II de Marines (chevalier)	1340
Jean de Marines (écuyer, panetier du roi)	1370
Amaury d'Orgemont	1382
Pierre IV d'Orgemont	1400
Pierre V d'Orgemont	1415
Colart de Gourlay	1485
Jeanne de Gourlay	1506
Adrien Ier de Brosses	1514
Adrien II de Brosses	1548
Charles et Geoffroy de Brosses	1593
Nicolas de Sillery (garde des sceaux)	1603
Pierre de Sillery	1624
Louis de Sillery	1640
François de Créquy	1659
François Joseph de Créquy	1687
Anne d'Aumont (Mme de Créquy)	1702
Thomas Rivié	1714
Etienne de Rivié	1732
Charles de Rivié	1748
Louis de Gouy d'Arsy (lieutenant général)	1753
Louis Marthe de Gouy d'Arsy (député général) et sa mère Yvonne de Rivié	1790
Les enfants de Louis Marthe de Gouy d'Arsy et leur aieule paternelle	1794
Athanase de Gouy d'Arsy (maire et conseiller général)	1807
Alfred de Gouy d'Arsy (député au corps législatif)	1849
Alfred de Gouy d'Arsy (maire et conseiller général)	1859
Athanase de Gouy d'Arsy	1882
Mme veuve Batardy (propriétaire)	1899

(1) Il doit s'agir de l'enceinte, et non du donjon, qui ferait sans cela environ 60 m de diamètre !

(2) Tout cela n'est que supposition.

(3) La haute justice sur Marines n'a en réalité été concédée par le roi que fort tardivement !

(4) Le château actuel date seulement du XVI^e siècle. Il a été élevé sur l'emplacement de l'ancien manoir médiéval des sires de Marines.

(5) Voir par ailleurs une chronologie plus précise.

Henri IV, de passage à Marines, logea dans ce château appartenant à cette époque à la famille de Brosses, et si l'on veut croire une légende que tout le monde connaît à Marines, il aurait laissé dans sa chambre un papier sur lequel il disait : " J'ai trouvé à Marines un peuple bon mais fantasque et querelleur ". On trouve aussi une lettre autographe de Henri IV, datée de Marines le 11 août 1589, dans la collection de M. Feuillet de Couches (d'après M. Charpentier, auteur du vol. *La Ligue à Pontoise*) et ainsi conçue :

A Monsieur de St-Geniès.

Monsieur de St-Geniès,

Depuis que Dieu m'a appelé à cet estat, je n'ai eu le moyen ny le loisir de vous escrire, pour les continuelles occupations que j'ai tousjours eu, pour me voir parmy des peuples bizarres et éloignés, des villes et lieux où depuis quinze ans, j'ay tousjours esté. J'ay des nouvelles de mon agent en Espagne...

Croyés au reste que comme je suis creu en dignité, je le suis en moyen et bonne volonté de reconnoistre les fidèles services que vous m'avez tousjours faicts et que je vous prie de me continuer.

De Marines, ce XI^e aoust 1589.

Signé Henri.

Il existe au 1^{er} étage du château, sur le couloir conduisant à la chambre à coucher seigneuriale, une chambre dite " chambre de Henri IV " ; elle donne sur le parc et est éclairée par une large fenêtre ; elle est plus vaste que les chambres qui lui font suite et dont une fut occupée par Sully. Rien ne fut changé dans cette chambre depuis le passage du Béarnais. Simple d'aspect, avec une large cheminée au milieu, elle est ornée de différents tableaux de famille et d'une belle tapisserie représentant Joseph expliquant ses songes prophétiques à ses frères. Les solives et la poutre du plafond sont couvertes de peintures à fresques aux tons rouges et bleus.

Hospice - Dû à la libéralité de M. J.-Bte Cartry, fermier à Commeny, canton de Marines, l'hospice est le plus beau monument de la localité. Il fut construit en 1886-87 par M. Gilbert, architecte au Vésinet et inauguré le 22 avril 1888. Il a coûté 400.000 f.

D'abord communal, destiné à recevoir les indigents de Marines, il fut constitué le 1^{er} 7bre 1892, en hospice cantonal, et reçoit depuis les indigents des autres communes du canton, qui y sont aux frais communs du département et des communes.

Le département donne pour les frais relatifs à l'hospitalisation des indigents des communes :

de moins de 100 habitants	90 % de la dépense
de moins de 200 habitants	85 % "
de 200 à 500 habitants	80 % "
de 500 à 1.000 habitants	70 % "
de 1.000 à 2.000 habitants	60 % "
de 2.000 à 5.000 habitants	50 % "
de 5.000 à 10.000 habitants	30 % "

Les communes intéressées paient le complément.

Les malades ou blessés sans ressources, les ouvriers de passage nécessaires etc. sont hospitalisés, quand il y a lieu, aux frais du département sans recours contre qui de droit.

L'hospice contient 16 lits pour hommes malades, 10 lits pour femmes, 16 lits pour vieillards des

deux sexes et 8 chambres pour pensionnaires non malades.

Le personnel attaché au service de l'établissement comprend un économe, un médecin, un infirmier, un aide, une infirmière, une cuisinière, une lingère, un jardinier et un concierge. Le percepteur de Marines est receveur-percepteur.

Le budget s'élève à 25.000 f. Pour y faire face l'hospice possède le revenu d'une ferme donnant 8.000 f de rentes, plus 16.000 f de rentes provenant des capitaux laissés par M. Cartry, et 800 f de rentes pour un lit fondé par M. Batardy, ancien notaire décédé à Marines. Il serait à souhaiter que l'exemple donné par MM. Cartry et Batardy, dans un but aussi humanitaire, fût suivi. Il y a lieu d'ajouter à ces ressources le produit que donnent les 2 Ha de jardin entourant l'hospice. Quant aux bénéfices que donne l'établissement de bains ouvert au public, le jeudi et le samedi, ils sont peu importants.

Par testament, M. Cartry avait laissé sa fortune (2.300.000 f) à la ville de Marines, sa légataire universelle, à condition qu'elle ferait construire une église et un hospice. La construction de ce dernier monument lui importait peu, mais il était entré dans les plus minutieux détails pour la construction de son église, dont il avait fait le plan, préconisant la pierre et le mortier à employer à chaque endroit. La couverture devait être en cuivre rouge. Le tombeau du donateur, en marbre blanc, devait être installé de façon à ce qu'on puisse circuler autour ; on devait également le représenter en marbre blanc " mort et couché, de grandeur et de grosseur naturelles, moins les parties honteuses, pas trop décharné ". Une autre statue en marbre blanc devait l'immortaliser sous les traits " d'un cultivateur-fermier ". " Je prie le propriétaire qui vendra le terrain sur lequel on édifiera mon église, disait-il, de ne pas le vendre trop cher, de le donner s'il le peut. Ne fait pas la charité qui veut ".

Dans le projet qu'il avait élaboré, l'église que M. Cartry voulait édifier eût absorbé la presque totalité du legs et il ne serait resté qu'une somme insignifiante pour l'hospice. Ces conditions étaient inacceptables. Il ne suffisait pas de construire une magnifique église et un hospice insignifiant, il fallait aussi se ménager des ressources pour l'entretien des indigents et du personnel de ce dernier établissement. La ville de Marines fut obligée de proposer une transaction aux héritiers du testataire qui finirent par accepter les 500.000 f qui leur furent proposés. La ville put alors disposer du legs à sa guise.

Eglise - L'église de Marines date du XVI^e siècle, elle fut agrandie sous Louis XIII, qui, en 1618, approuva l'établissement des Pères de l'Oratoire de Marines. Extérieurement, elle ne présente aucune particularité curieuse ; intérieurement elle est bien décorée.

Hôtel de Ville - L'hôtel de Ville de Marines fut construit en 1845 sur la place de l'orme, qui devint dès lors la place de l'hôtel de Ville. Il n'offre rien de remarquable. De 1845 à 1856, il servait d'école-mairie. Une de ses salles sert actuellement de Justice de Paix.

L'instruction a fait de grands progrès à Marines depuis 1875, et surtout depuis 1882. Les institutions de prévoyance et de bienfaisance (Caisse d'épargne municipale, caisse des écoles, société de secours mutuels) sont en pleine voie de prospérité. Malheureusement la reconstitution des grandes propriétés féodales empêche le développement de la richesse publique. Les paysans dépossédés du sol que leurs ancêtres ont fécondé de leur sueur émigrent vers les grandes villes et, bien que Marines ne manque pas de charme, bien qu'il y ait de jolies promenades, comme il est dépourvu de cours d'eau un peu important, sans grande industrie, il n'est pas appelé à un grand avenir. Il n'est pas non plus favorisé sous le rapport des communications. Bien que situé seulement à 48 Km de Paris, il faut deux heures au moins pour s'y rendre !

En 1250 Marines ne comptait que 40 faux, environ 200 habitants. En 1720 il en comptait 189, environ 945 habitants.

En 1790	il comptait	1212 habitants
En 1794	"	1293 h.
En 1820	"	1450 h.
En 1841	"	1645 h.

En 1847	"	1645 h.
En 1851	"	1708 h.
En 1861	"	1618 h.
En 1866	"	1571 h.
En 1872	"	1542 h.
En 1876	"	1565 h.
En 1881	"	1433 h.
En 1890	"	1518 h.
En 1896	"	1605 h.

Depuis cette époque Marines paraît être resté stationnaire.

Instruction publique

Avant la révolution de 1789, l’instruction populaire était peu répandue à Marines comme presque partout ailleurs, du reste. Bien rares étaient les personnes qui, en dehors du clerc-maître d’école, étaient capables de signer leur nom sur les registres de l’Etat-civil ! A cette époque on se montrait du doigt les “ malins ” qui savaient faire les trois premières règles !

Le maître d’école lui-même (je ne dis pas l’instituteur car ce terme ne fut employé que par les hommes de la Révolution qui eurent l’honneur, les premiers, de vouloir relever la mission des maîtres et maîtresses chargés de l’instruction et de l’éducation des citoyens et citoyennes de notre libre République) le maître, dis-je, était lui-même fort peu instruit et il ne connaissait pas l’ABC de la pédagogie. Il s’était formé comme il avait pu, presque sans livres. Quand, parmi ses paroissiens, le curé rencontrait un jeune homme ayant une belle voix, il lui donnait quelques leçons de plain chant pour en faire un clerc et l’aidait à devenir maître d’école. Pour cela il suffisait au candidat d’avoir de bons certificats de son curé et de passer un examen très sommaire, devant une commission nommée par l’évêque, qui accordait, sur le rapport de cette commission, l’approbation ou droit d’enseigner. Muni de cette pièce et de ses certificats, il se présentait dans le village où une place était vacante. Là, il chantait, montrait son écriture et ses autres talents, et s’il était agréé, signait un traité déterminant ses engagements et sa rétribution. Il enseignait alors ce qu’il savait, la lecture du français et du psautier, l’ancien et le nouveau testament, l’écriture et le calcul. Comme son traitement était bien maigre, il était réduit, pour vivre, à cumuler avec ses fonctions de maître d’école et de clerc, celles de sacristain, sonneur, fossoyeur ; de plus, il était souvent aussi tailleur, cordonnier, débitant de boissons, médecin... avant tout il est, à cette époque et même jusqu’en 1833, l’humble serviteur du curé dont il dépend absolument.

La loi Guizot, en 1833, releva sa condition. Elle établit deux brevets de capacité : le brevet simple et le brevet supérieur. L’instituteur communal eut droit : 1° à une salle de classe et à un logement ; 2° à un traitement minimum de 200 f ; 3° à une rétribution scolaire mensuelle dont le taux était fixé par le conseil municipal. La vieillesse fut assurée par un système de retraite fondé sur la retenue du 1/20^e de son traitement.

La loi du 15 mars 1850 traita l’instituteur en suspect, en agent de révolution et de désordre et prépara aux congrégations le monopole de l’enseignement. L’instituteur redevient le subordonné du prêtre qui a la surveillance et la direction morale de l’école et, comme délégué cantonal, la surveillance et la direction pédagogique. Le conseil municipal choisit l’instituteur sur une liste d’admissibles, dressée par le conseil académique. Au point de vue pécuniaire la nouvelle loi constituait un progrès ; elle élevait le traitement des maîtres à un minimum de 600 f et elle encourageait la création de cours d’adultes.

La loi du 10 avril 1867 améliora encore la condition des maîtres et fit faire des progrès réels à l’instruction primaire. Elle fut présentée par M. Decouy.

La loi du 19 juillet 1875, présentée par M. Wallon, divisa les instituteurs en 4 classes dont les traitements respectifs étaient : 900 f, 1.000 f, 1.100 f et 1.200 f.

La loi du 16 juin 1881 établit la gratuité et celle du 28 mars 1882, l'obligation.

Nos programmes d'enseignement remaniés et considérablement augmentés en 1884 et en 1894, assurent aux élèves de nos écoles une instruction solide et variée. La loi de 1889 sur les traitements du personnel enseignant assure aux maîtres et maîtresses, les moyens de vivre honorablement.

Reconnaissants au gouvernement de la République et aux municipalités qui s'imposent de lourds sacrifices pour l'éducation et l'instruction des enfants du peuple, les instituteurs et les institutrices s'efforcent de se montrer dignes, par leur travail et leur dévouement, de l'estime et de la confiance publiques.

L'école publique de Marines, jusqu'en 1845, était une petite maison de l'impasse de l'église, ne se distinguant en rien des habitations voisines. Mal éclairée, sans carte, presque sans mobilier scolaire, elle était peu fréquentée et les bons élèves seulement savaient un peu lire, écrire et compter en la quittant. Elle fut transférée en 1846, dans une des salles de l'hôtel de ville actuel ; un mobilier neuf comprenant des tables à 6 places fut acheté, quelques cartes et tableaux noirs, un poêle et un bureau complétèrent le mobilier scolaire. En 1856, l'école actuelle des garçons fut construite dans le pré Ste-Barbe, sur la place de l'étoile, dans un terrain donné par M. Alfred de Gouy d'Artsy, maire et conseiller général. Elle coûta 15.000 f et fut pourvue d'un nouveau matériel scolaire. Elle comprend deux classes et un vestibule servant de vestiaire, au rez-de-chaussée, et deux cabinets à l'usage de l'instituteur. Le premier étage comprend sept pièces dont six pour le directeur et une pour l'adjoint. Une cave et un grenier complètent l'immeuble qui a pour dépendances : une cour de récréation d'une superficie de 100 m², un hangar, un jardin potager de 7 ares et un jardin d'agrément de 2 a 50.

Les classes très bien aérées ont 4 m 20 de hauteur et 7 m de largeur ; l'une a 9 m de long et l'autre 7. Les tables à 6 places furent remplacées, en première classe en 1882 par des tables à deux places et en seconde classe par des tables à trois places en 1895.

Le matériel scolaire est aujourd'hui au complet. Les cartes sont neuves et très lisibles, les tableaux noirs très nombreux. Il existe un compendium (1), une bibliothèque, une collection de tableaux d'histoire naturelle, de dessins muraux et de plâtres, une lanterne magique pour projections lumineuses, un nécessaire de physique et de chimie pour expériences simples. L'instituteur a de plus à sa disposition, un musée scolaire, un herbier, une collection d'insectes...

Les résultats de l'enseignement sont très satisfaisants : 49 élèves sur 52 présentés aux examens du Certificat d'études ont été reçus. C'est environ le 1/7^e des élèves fréquentant l'école reçus chaque année.

La population scolaire oscille entre 70 et 85, et elle approche actuellement de 80 ; malheureusement, le 1/7^e des élèves ne fréquentent l'école que pendant l'hiver. Dès qu'arrivent les premiers beaux jours du printemps ils sont employés dans les tuileries où ils gagnent 125 f par mois. La loi sur l'obligation et celle sur le travail des enfants sont lettres mortes à Marines ! Les parents ne sont guère excusables, car la Caisse des écoles distribue des habillements et des chaussures aux trente-trois élèves garçons nécessiteux, astreints à l'obligation scolaire ; de plus toutes les fournitures classiques sont absolument gratuites !

Les instituteurs, qui se sont succédé à Marines depuis 1841, sont MM. :

Cottard	de 1841 à 1863
Pillon	de 1863 à 1871
Bizet	de 1871 à 1875
Rebierre	de 1875 à 1879
Allen	de 1879 à 1884
Chartier	de 1884 à 1893
Burgevin	de 1893 à ...

(1) Compendium métrique : petit nécessaire de poids et mesures destiné à inculquer aux élèves les unités de mesures normalisées, par opposition aux unités de mesures anciennes encore souvent utilisées.

Les cours d'adultes ouverts l'hiver dernier ont réuni 42 élèves qui les ont suivis régulièrement. Des conférences avec projections lumineuses avaient lieu deux fois par mois sous la direction de l'instituteur.

L'école publique de filles de Marines fut dirigée par des soeurs jusqu'en 1863 où la première institutrice laïque, mademoiselle Allain, fut installée à la mairie dans le local ayant primitivement servi d'école de garçons.

Madame Roussel lui succéda de 1866 à 1872 ; elle fut remplacée par Mademoiselle Pelissier qui exerça de 1872 à 1874, puis par Mademoiselle Valadier qui, en 1875, fut remplacée par Mademoiselle Flichy, qui y est encore aujourd'hui.

En 1882 cette école fut transférée place de l'Etoile en face de celle des garçons et bientôt l'école enfantine qui restait installée à la mairie fut ajoutée aux bâtiments scolaires des filles, qui comprennent donc trois classes, fréquentées par 115 élèves environ. Une moyenne de 5 élèves sortent chaque année pourvues du certificat d'études primaires.

Les salles de classe spacieuses et bien éclairées ont un matériel scolaire aussi complet qu'à l'école des garçons, et les programmes de 1874 y sont intégralement appliqués.

A Marines le 20 7bre 1899.

L'instituteur, signé Burgevin.